



Formulaire de recensement

pour l'accès à l'aire d'eau brute de la Croix Sangonis

Les mesures de restrictions de l'usage de l'eau sont régulièrement prescrites par arrêté préfectoral afin de protéger les ressources en eaux et les milieux aquatiques du territoire. A cet effet, la municipalité souhaite prioriser l'accès à l'aire d'eau brute de la Croix Sangonis aux professionnels. Les personnes déclarées, dont l'usage le justifie, se verront ainsi autorisées à utiliser ce point d'eau.

Nous vous invitons donc à remplir ce formulaire de recensement, si vous avez besoin d'utiliser cette source d'eau brute, en précisant pour quel motif.

Nom.....

Prénom.....

Adresse :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Pour quel usage avez-vous besoin d'avoir accès à l'aire d'eau brute de la Croix Sangonis ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Des pièces justificatives pourront vous être demandées.*

Formulaire à retourner à l'accueil de la mairie ou par e-mail à accueil@sangonis.fr avant le 07 avril 2023.